

ANNEXE III

FONCTIONNEMENT D'UN DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE REPONSE AUX SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Le dispositif proposé est dérivé de celui mis en place au niveau central.

Ainsi :

- l'événement est porté à la connaissance d'un service (l'agent en astreinte en dehors des heures ouvrées) qui établit une fiche d'information initiale à partir des données recueillies et complétées en utilisant ses propres procédures,
- les données de cette fiche sont exploitées à l'aide d'une grille d'analyse de situation qui permet de conclure à l'existence ou non d'une situation de crise potentielle ou avérée et d'aboutir à la mise en œuvre d'un dispositif à trois niveaux permettant de passer progressivement d'une situation normale à une situation exceptionnelle :
- **Au niveau 1**, l'événement concerne un pôle (santé ou social) ; il est traité par le service récepteur. Dans la plupart des cas, il s'agira d'apporter une ou des réponses en urgence avec les moyens et les procédures habituelles.

En dehors des heures ouvrées, le rôle de l'agent en astreinte est notamment d'analyser le contenu de tout message oral ou écrit lui parvenant, d'obtenir de ses correspondants les informations complémentaires utiles à l'évaluation de la situation et de prendre les premières mesures nécessitées par cette situation.

- **Au niveau 2**, l'événement concerne plusieurs pôles et est géré par un service pilote s'appuyant sur les autres services concernés à l'intérieur de la direction.

Le directeur peut décider la mise en place d'une cellule de crise à son niveau.

- **Au niveau 3**, la gestion de l'événement nécessite l'activation d'une cellule de crise à la préfecture (COD) au sein de laquelle le service déconcentré est représenté. Le préfet coordonne l'action des services de l'Etat dans son département pour prendre les mesures imposées par une situation à caractère exceptionnel. A ce stade, il peut recourir le cas échéant à des moyens spécialisés ou de renforcements zonaux ou nationaux.

Toute activation de cellule de crise fait l'objet d'une information à l'échelon central.
